

LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du PEUPLE SOUVERAIN, doit être adressé franco au Rédacteur-Gérant.

Prix de l'Abonnement :

	Trois mois.	Six mois.	Un an.
LYON,	8 fr. 50 c.	16 fr.	50 fr.
DÉPARTEMENTS, 12		22	40

Annonces, 25 c.—Réclames, 40 c.

Lyon, 8 Mai 1848.

L'ITALIE ET PIE IX.

L'Italie est muette de consternation; la conduite de Pie IX, que rien ne peut justifier, a plongé dans le deuil tous les amis de l'indépendance italienne. Fallait-il donc aller si loin pour s'arrêter à la veille d'atteindre le but? Voilà le cri qui s'élève de toutes les poitrines. En effet, quoique l'esprit de liberté, la haine de l'esclavage et du joug étranger, soit inné dans tous les cœurs, il est bon et juste de reconnaître que si le chef de l'Eglise n'avait pas le premier donné l'élan à la Péninsule, et rallumé le patriotisme qu'un asservissement de plusieurs siècles avait presque éteint, la Lombardie, la Sicile, et les autres Etats italiens, voire même le Piémont, seraient probablement encore courbés sous le despotisme tyrannique de ces princes féroces et inhumains à qui toutes les concessions, même les plus raisonnables, doivent être arrachées une à une et les armes à la main. La révolution française est venue sans doute donner au mouvement régénérateur une impulsion nouvelle, une garantie de succès; mais il n'en est pas moins vrai que le premier signal est parti du Vatican, que ce sont les réformes que le pape a *proprio motu* accordées aux Romains, qui ont rendu à l'Italie entière et la vie et le désir de la liberté. Aujourd'hui il recule, il se rétracte en quelque sorte; après avoir envoyé à Charles-Albert l'épée qui doit le faire triompher de l'ennemi commun, après avoir enflammé le cœur de toutes les populations, il fait amende honorable à l'Autriche! Et cela au moment où les deux armées en sont aux mains! A la veille d'un combat d'où va peut-être dépendre l'avenir de la grande famille italienne, il relève le courage des Autrichiens abattus par plusieurs défaites et porte le découragement dans l'âme de ses frères qu'il a poussés à la guerre sainte!

La conduite de Pie IX ne peut s'expliquer que par deux raisons : la première (et c'est celle qu'il allègue), c'est la crainte d'un schisme dans l'Eglise, les évêques autrichiens l'ayant menacé de se séparer de l'Eglise romaine, s'il fournissait son contingent de troupes à l'armée ennemie. Ce motif n'est que spécieux : ou le vicair du Christ croit aux promesses de l'Homme-Dieu dont il tient la place, ou il n'y croit pas. Dans le premier cas, les menaces ne doivent pas l'effrayer, puisqu'il sait que l'Eglise ne peut périr et qu'elle durera jusqu'à la fin des siècles; dans le second cas il ne mérite pas de porter la tiare pontificale, puisque la foi lui manque; et les Romains paraissent enfin disposés à faire bonne justice de sa conduite hypocrite ou irréfléchie.

La seconde raison qui, quoique non avouée, semble avoir déterminé le chef de l'Eglise à agir comme il vient de le faire, c'est, à notre avis, la conduite de la Lombardie. Ce pays ne semble pas tout-à-fait disposé à se donner un maître; il est même très-probable que le portefaix de Pie IX, le roi de Sardaigne, dont les vues ambitieuses se décèlent chaque jour davantage, verra lui échapper une couronne qui, depuis quelque temps, excite sa convoitise. En refusant à ce pays les secours de ses troupes et de son influence morale, le pape espère sans doute qu'il va se livrer de suite à Charles-Albert, comme la seule planche de salut qui lui reste après le naufrage. Erreur! Si la Lombardie veut être vraiment libre; si l'exemple de la France a pu la convaincre que la liberté et l'égalité ne peuvent subsister sous aucune forme de gouvernement monarchique; si, pour parer à de nouvelles révolutions, inévitables partout où il subsiste encore des privilèges, des grands et des petits, des nobles et des prolétaires, elle veut imiter la France et proclamer la République; qu'elle le fasse sans crainte et sans inquiétude; les Français ne s'immisceront pas inconsidérément, sans doute, dans les affaires de leurs voisins; mais ils s'empresseront de voler au secours de toute nation opprimée qui réclamera son appui. Notre armée n'est-elle pas déjà à la frontière, brûlant du désir

d'en venir aux mains avec les derniers soutiens de la tyrannie? Que l'Italie marche sans crainte dans la voie du progrès; si le pape et Charles-Albert lui manquent, la France républicaine est là.

On lit dans la Réforme :

« Le parti prêtre a mis à peine le pied à l'assemblée nationale qu'il s'y intronise déjà avec une âpreté qui n'a pas de frein. Le parti légitimiste le seconde, et la sainte ligue manœuvre sur ce terrain avec le même accord et le même ensemble dont elle a fait preuve sur le terrain électoral. Elle porte le citoyen Buchez à la présidence. Pourquoi s'en tenir au néo-catholicisme et ne pas aller au froc du moine Lacordaire tout droit? »

« Quant à la gauche Barrot, elle votera pour le citoyen Dufaure. »

« C'est aujourd'hui l'anniversaire de la mort de Godefroy Cavaignac : nous ne pouvons laisser passer un pareil jour sans rendre témoignage à l'un des plus fermes soldats de la démocratie. »

« La République, cette espérance de Cavaignac, est enfin proclamée : c'est la plus grande consolation qui puisse être offerte à ceux qui le pleurent. Nous pensions pouvoir nous réunir demain autour d'une tombe si chère, mais les événements ont empêché l'inauguration de la statue élevée à sa mémoire. »

« Le jour où cette cérémonie funèbre aura lieu nous trouvera tous réunis, comme au jour de la persécution. »

On lit dans la Commune :

« Le peuple est le souverain : le gouvernement est son ouvrage et sa propriété; les fonctionnaires publics sont ses commis. »

« Le peuple peut, quand il lui plaît, changer son gouvernement et revendiquer ses mandataires. » (Art. 14, Déclaration des droits de l'homme.)

Et alors le jugement du peuple sera le jugement de Dieu.

Droit d'élection, droit de révocation : l'un est le principe, l'autre la conséquence. S.

LA QUESTION SOCIALE.

— Fuyez, fuyez, citoyen; la maison brûle.

— Non, la maison ne brûle pas. Je ne vois ni feu ni fumée. Vous voulez entrer dans ma maison pour la piller quand j'en serai sorti.

— Dieu me garde d'entrer dans votre maison quand vous en serez sorti, car à ce moment elle s'écroulera dans les flammes. Sortez, vous dis-je, car vous êtes perdu si vous tardez.

— En effet, je sens maintenant l'odeur de la fumée, et il me semble que la maison craque par la base. Aidez-moi à sortir.

Il est trop tard. Le premier étage est en feu. Il ne vous reste qu'à sauter par la fenêtre.

— Comment! sauter par la fenêtre? Je vais me tuer sur le pavé.

— Hélas! hélas! une corde, une échelle, ou je suis perdu.

L'homme qui veut rester dans sa maison et qui ne se décide à en sortir qu'en la sentant craquer sous ses pieds, c'est l'esprit du passé, qui ne voudrait rien changer à ses habitudes et qui s'est trop endormi dans une confiance trompeuse.

Le pavé qui s'offre à lui comme un abîme où la mort l'attend, c'est la conséquence funeste de l'aveuglement, c'est l'avenir inconnu que le passé n'a jamais voulu mesurer du regard.

La voix qui crie au passé : « Sauter par la fenêtre ou vous allez brûler avec votre maison, » c'est le présent, qui constate le danger sans s'occuper de le prévenir. La corde, l'échelle que l'on demande à grands cris pour descendre sans catastrophe dans la rue, c'est la solution de la question sociale.

Oui, oui, hâtez-vous d'apporter l'échelle si vous ne voulez que les intérêts du passé succombent violemment sans profit pour l'avenir. Et vous, insensés, qui croyez votre maison incombustible et qui ne voyez pas que vous y avez mis le feu vous-mêmes, vous qui avez méprisé l'échelle, unique moyen de salut, hâtez-vous de nous aider à la placer sous vos pieds, car nous autres socialistes tant raillés et tant repoussés par vous, nous n'avions qu'une pensée, c'était de sauver cet édifice social que vous appelez votre maison et que vous avez laissé périr, et maintenant qu'il va crouler par suite de votre imprévoyance, nous voudrions vous sauver et vous recueillir avant que le désastre s'accomplisse.

Vous avez eu beau faire, vous tenterez vainement encore tous les palliatifs; vous avez miné vous-même la question de votre propre existence en vous imaginant que le capital pouvait exploiter le travail jusqu'à la fin des siècles. Le travail était la source du fleuve que sillonnait fièrement votre navire. La source menace de se dessécher. Que ferez-vous alors? Bien peu d'entre vous peuvent attendre, et quand même ils attendraient : un fleuve disparaît vite quand la source est tarie.

Ne dites pas que la nécessité forcera le travailleur à refaire le pacte du passé. Ce serait pour vous un surris de quelques jours. Il est prouvé, par la science sociale, que ce pacte conduit le travailleur à sa perte, au *Work-house*, qui n'est lui-même qu'un dernier temps d'arrêt entre la vie et la mort.

Il est bien possible que vous croyiez de bonne foi, pour la plupart, à l'efficacité des petits remèdes : cela prouverait votre ignorance. Il est possible aussi que vous réussissiez à persuader au travailleur qu'un peu plus de générosité et de prudence de votre part suffira pour le rassurer : cela prouvera aussi qu'une partie du peuple partage votre ignorance. Mais le mal fera des progrès sous votre emplot, et la solution, pour être retardée, n'en sera que plus difficile et plus périlleuse.

Ouvrez donc les yeux. Qui vous demande de vous immoler? Quelques exaltés, que le peuple vous aiderait au besoin à contenir. Mais encore prenez garde à la manière dont vous contiendrez ces exaltés. Si c'était par la violence et l'injustice, ce peuple, qui est généreux, prendrait parti pour eux contre vous le lendemain.

Et si ces exaltés vous servaient de prétexte pour étouffer toute discussion de principe, le peuple ne vous pardonnerait pas de l'avoir trompé, et l'influence purement politique de quelques noms estimés serait insuffisante pour vous conserver la vôtre.

La sagesse et la générosité sont l'air que le peuple respire. Augmentez et renouvelez, et faites librement circuler cet air dans sa poitrine. Une atmosphère parfumée de belles et menteuses paroles ne suffira pas longtemps à ses vastes aspirations. Il la rejettera bientôt comme un poison. Il vous redemanderait l'air vital, la vérité, et si vous ne l'aviez pas, il ouvrirait la voûte du temple pour y faire entrer le souffle de Dieu.

George SAND.

Décrets et arrêtés du gouvernement provisoire.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le gouvernement provisoire décrète :

Art. 1^{er}. Amnistie est accordée : 1° à tous les individus compris dans les poursuites commencées à raison des troubles qui ont eu lieu à Valence les 3, 4 et 14 avril dernier; 2° à tous les individus compris dans les poursuites commencées à raison des troubles qui ont eu lieu à Amiens.

Art. 2. Toutes procédures commencées sont abolies.

Art. 3. Le ministre de la justice est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait en séance du gouvernement provisoire, le 5 mai 1848.

— Par arrêté du 4 mai, le gouvernement provisoire, voulant que la réunion de l'assemblée nationale fut célébrée par des actes de clémence, a fait grâce entière de la peine des travaux forcés à perpétuité à 16 individus condamnés depuis longues années : la date de la

plus ancienne condamnation est de 1811 (37 ans), la dernière est de 1830. Le gouvernement provisoire a commué en cinq, dix, douze, quinze et vingt ans de travaux forcés à perpétuité la peine prononcée contre 38 individus. Le ministre de la justice, en vertu du décret rendu par le gouvernement provisoire le 26 février 1848, a pensé qu'il fallait substituer au 4^r mai, jour que le gouvernement déchu consacrait à la promulgation des grâces annuelles, le 4 mai, jour de la réunion de l'assemblée nationale; il a consacré l'inauguration de l'assemblée par un nombre considérable de grâces accordées à près de huit cents individus condamnés à des peines diverses, depuis vingt ans de travaux forcés jusqu'à la peine de l'emprisonnement. Toutes ces grâces, accordées sur des rapports circonstanciés, sur l'avis des magistrats, sur les demandes des directeurs de maisons de détention, sur les tableaux présentés annuellement, en vertu des ordonnances et des usages établis, se sont étendus également sur 98 faits que les circonstances exceptionnelles rendaient excusables.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)
Paris, 6 mai.

L'assemblée paraît devoir procéder aujourd'hui, soit avant six heures du soir, soit dans une seconde séance qui aurait lieu de huit heures à minuit, à la nomination d'une commission de gouvernement, à laquelle elle déléguerait les pouvoirs qui lui ont été remis par les membres du gouvernement provisoire, pour ces pouvoirs être exercés par eux jusqu'à ce que l'assemblée ait statué sur la constitution qui détermine la forme définitive du pouvoir exécutif. Chacun est impatient de sortir du provisoire dans lequel nous sommes encore; chacun est surtout désireux de deviner sa position politique.

Hier soir, dans les conversations qui avaient lieu à cet égard à la salle des conférences et dans les bureaux, deux combinaisons étaient en présence :

La première consisterait à nommer une commission exécutive de cinq membres, qui nommerait les ministres responsables.

Dans l'autre, l'assemblée nommerait un président du conseil et les ministres responsables.

Dans les deux cas, la majeure partie des représentants semblait être d'avis qu'il ne fallait composer le pouvoir exécutif que d'éléments parfaitement homogènes, pour que le gouvernement puisse agir avec accord et énergie dans les circonstances difficiles qu'il peut encore avoir à traverser avant le vote de la nouvelle constitution.

— Les citoyens Ledru-Rollin, Barbès, Et. Arago, Flocon et Albert s'occupent de constituer l'extrême gauche de la République. Ces citoyens ont eu hier une conférence à ce sujet. M. Caussidière y assistait.

— La plupart des membres du gouvernement provisoire ont quitté hier les hôtels ministériels.

— Nous avons annoncé qu'il serait érigé, au centre du Champ-de-Mars, pour la fête, une statue de la République, de quatorze mètres, dressée sur un piédestal de vingt mètres. Dans une baraque en planches, construite au pied de l'arbre de la liberté, sont déposés les pieds, les jambes, les mains, les bras, le tronc, les cuisses, le buste et la tête d'une statue de femme.

C'est la statue de la République moulée par Chlesinger. On jugera des proportions de cette statue vraiment colossale par ce fait, c'est que le masque seulement, mesuré du menton au sommet, a deux mètres de hauteur. Cet objet d'art ayant sept fois la hauteur de la statue ordinaire, il en résulte que notre statue de la République aura environ quatorze mètres de hauteur.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la séance du 5.

Présidence du citoyen AUDRY DE PUYRAVEAU, doyen d'âge.

Cette séance a été fort longue.

Interrompue seulement pendant une heure, de sept à huit heures du soir, elle s'est terminée vers une heure du matin.

Après avoir procédé à la vérification des pouvoirs de ses membres, elle a procédé à la nomination de son président.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants,	727
Majorité absolue,	364
Le citoyen Buchez a obtenu	389 suffrages.
— Trélat,	234
— Recurt,	91
— Werhaye,	5
— Cormenin,	3

Ensuite a eu lieu au scrutin de liste et à la majorité relative l'élection des six vice-présidents, six secrétaires et trois questeurs.

Résultat du scrutin pour les vice-présidents :

Nombre des votants,	727
Le citoyen Recurt a obtenu	653 voix.
— Cavaignac,	575
— Corbon,	397
— Guinard,	378
— Cormenin,	319
— Sénart,	315

Ils sont proclamés vice-présidents.

Résultat du scrutin pour la nomination des secrétaires :

Nombre des votants, 653

Le citoyen Peupin,	565 voix.
— Robert,	553
— Degeorge,	523
— Pyat,	522
— Lacrosse,	287
— Péan,	282

Ils sont proclamés secrétaires.

Le citoyen Audry de Puyraveau, président : Représentants du peuple, j'ai à vous remercier, en quittant ce fauteuil, de l'extrême indulgence que vous avez bien voulu m'accorder pendant la haute et honorable mission que je viens de remplir. Mon âge a été mon privilège, et Dieu merci mes principes républicains ont été la sauvegarde de mon insuffisance. (Vive la République!)

C'est donc en invoquant le principe de ma longue expérience que je vais me permettre de dire en peu de mots les souhaits que je forme pour le bonheur de mon pays, bonheur que vous avez charge d'accomplir.

La République que vous venez de proclamer doit être grande, forte et courageuse comme le peuple qui l'a conquise. (Très bien ! très bien !) Ce peuple ne l'abandonne jamais dans votre pensée; faites que les institutions que vous allez lui donner soient dignes de la haute raison qu'il a développée. (Bravo ! bravo !)

La République sera démocratique. (Oui ! oui ! — Très bien !) Le peuple souverain l'a proclamée avant vous. (Applaudissements.)

Mon âge doit faire pardonner l'apreté de mes paroles; mais quand pendant cinquante ans de mon existence mes sentiments de républicain, d'amour de la patrie et de sa dignité, ont été froissés et indignement trompés, il m'est permis aujourd'hui de revendiquer au nom du peuple tous les droits qu'il a reconquis. (Bravo ! bravo !)

Mais, plein de confiance dans votre haut patriotisme, je retourne à ma place avec sécurité, dans l'espérance de mourir en laissant mon pays libre et heureux.

Nous avons tous à attacher notre nom à une haute mission; soyons-en dignes. (Bravo ! bravo ! — Vive la République ! Vive la République démocratique ! Vive le peuple !)

J'invite le citoyen président et les citoyens secrétaires définitifs à venir prendre place au bureau. (A demain ! à demain ! Non ! non ! tout de suite !)

Le citoyen Buchez, président, monte à la tribune et s'exprime en ces termes : Citoyens, je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait. Cependant, j'accepte cet honneur comme un devoir; j'espère que vous me le rendrez facile. Jamais, en effet, dans aucune assemblée, il n'y a eu une plus grande autorité que dans celle-ci. Vous avez été élus par des millions de suffrages; vous représentez ici l'unité de la France; vous avez manifesté avec unanimité sa volonté pleine et entière. Ainsi, hier, vous avez dix-sept fois salué par vos acclamations la République démocratique. (Bravo ! bravo !) Je le constate ici, citoyens, je le constate parce que c'est un engagement que nous avons pris avec l'avenir. (Oui ! oui ! — Très bien !) Nous nous sommes engagés, nous qui sommes les élus de tous, nous nous sommes engagés à nous occuper de tous. (Bravo ! bravo !) Et particulièrement de cette classe, de cette portion pauvre, malheureuse, de la population, dont jamais personne ne s'était occupé. (Vif assentiment.)

Nous ne ferons pas comme le pouvoir déchu; nous ne fermerons pas les yeux; nous n'ajournerons pas les questions... (Non ! non !) Toutes ces questions peuvent être résolues; elles le seront sans doute avec la maturité, la sagesse et l'expérience d'hommes qui représentent une grande nation (bravo !), d'hommes qui représentent une nation qui a toujours été sage dans ses œuvres, lente à agir, mais agissant toujours d'une manière déterminée, positive et complète. (Applaudissements prolongés.)

Il me reste à vous prier de voter des remerciements à notre honorable et respectable président d'âge, dont je serre la main, ainsi qu'au bureau provisoire que nous venons de remplacer. (Approbation générale.)

Attendu l'installation du bureau, l'assemblée nationale est définitivement constituée. Vive la République ! (L'assemblée tout entière se lève et répète à plusieurs reprises : Vive la République !)

Le scrutin est ensuite ouvert pour la nomination de trois questeurs; résultat :

Nombre des votants,	898
Les citoyens Degoussée,	459
— Bureau de Puzy,	538
Le général Négrier,	296

Ils sont proclamés questeurs.

La séance est levée.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

Troisième séance, 6 mai.

Présidence du citoyen BUCHEZ.

A une heure la séance est ouverte.

Les nouveaux secrétaires définitifs, au nombre de six, sont au bureau.

Ce sont les citoyens Peupin, Robert, Degeorge, Félix Pyat, Lacrosse et Péan.

La chambre est fort nombreuse. On y remarque une certaine animation qui n'avait pas encore éclaté jusqu'ici. Différents groupes se forment sur divers points; on y discute avec chaleur. Ces groupes se dissolvent ensuite et vont se reformer dans d'autres parties de la salle : on sent que l'assemblée est travaillée par une œuvre de reconstitution et le besoin de réunions partielles de mêmes nuances. Les sections de droite et de gauche commencent à se dessiner.

Le citoyen Félix Pyat écrit pour donner sa démission de secrétaire du bureau.

L'ordre du jour appelle la suite de l'examen des pouvoirs.

L'assemblée valide les nominations faites dans la Côte-d'Or, la Dordogne et la Vaucluse.

Le citoyen Isambert fait admettre le citoyen Brive, député de l'Hérault, dont l'admission avait été ajournée dans la séance d'hier.

A propos des élections de la Lozère, le citoyen rapporteur Sarrat rappelle qu'une commission a été nommée pour examiner l'élection du citoyen abbé Fayet.

Une protestation signale un accord entre les nobles et

les prêtres pour influencer les votes et égarer l'opinion des gens de la campagne. Un des cantons où les élections auraient été le moins libres, serait celui de Saint-Germain-de-Grand-Pré. Diverses petites sommes d'argent auraient été distribuées dans une foule de communes par un individu connu notoirement sans ressources. Les influences morales n'auraient pas manqué. Des curés auraient menacé leurs paroissiens de ne pas les absoudre de leurs péchés s'ils ne votaient pas en faveur du candidat du clergé.

Le bureau se prononce pour l'enquête.

Le citoyen de Larochejacquelein : Autant que qui que ce soit, je m'indigne des manœuvres qui pourraient vicier les élections, mais après avoir entendu le rapporteur, je ne puis conclure comme votre commission. On vous a donné lecture d'un procès-verbal d'un commissaire de la République.

J'ai écouté attentivement hier ce qui a été dit des élections de la Lozère; les mêmes reproches ont été produits; l'assemblée a passé outre. Les faits ne semblent pas mieux établis dans un cas que dans l'autre.

L'assemblée ne peut avoir deux poids et deux mesures. Je prie la chambre de ne pas se déjuger, et de décider comme elle a fait hier.

Le citoyen Sarrat, rapporteur, persiste dans ses conclusions. Il y a dans le cas actuel le fait d'une distribution d'argent qui n'existait pas dans l'autre cas. La question morale doit être maintenue.

Le citoyen de Larochejacquelein repousse de nouveau l'enquête. Il ne trouve aucunement démontrés les faits annoncés. (Bruit. L'enquête !)

Le citoyen président met l'enquête aux voix; elle est adoptée à une immense majorité. (Agitation.)

L'assemblée valide les élections de la Loire-Inférieure.

Le citoyen rapporteur du 14^e bureau rend compte de l'examen fait par le bureau de l'élection du citoyen Schmit. Les bulletins portent le nom de Schmidt, ouvrier, d'autres celui de Schmidt, écrivain. Le nombre des suffrages accordés à l'un ou à l'autre ne suffirait pas pour produire la majorité. Deux candidats peuvent réclamer ces suffrages : l'un qui a écrit le *Catéchisme de l'ouvrier*, et qui dit avoir été ouvrier, mais seulement jusqu'à l'âge de vingt-un ans; depuis, il est entré dans les administrations publiques, et était devenu, dans ces derniers temps, chef de division et maître des requêtes; l'autre est un véritable ouvrier qui s'est présenté également à la candidature.

La conclusion du bureau est celle-ci : en fait et en moralité, le bureau demande l'annulation de la nomination du citoyen Schmidt, écrivain.

Le citoyen... ne s'oppose point à l'annulation; mais, au point de vue moral, il défend le citoyen Schmidt; dès le mois de mars, l'orateur a eu connaissance de l'ouvrage en question. Cet ouvrage n'a pas été fait pour le besoin de l'élection. (Aux voix.)

Le citoyen président : Je mets aux voix les conclusions du quatorzième bureau.

L'annulation est prononcée à l'unanimité.

Le citoyen Deslongrais : Une question se présente maintenant : L'annulation de l'élection du citoyen Schmidt doit-elle profiter au candidat qui a obtenu le plus de suffrages immédiatement après le dernier élu ?

Je suis de cette opinion : je crois que l'annulation doit profiter au citoyen Moreau, qui est le trente-cinquième candidat sur la liste de la Seine.

Le citoyen Berryer parle dans le même sens. Il ne s'agit pas d'une élection complète. Par une erreur, le nom de Schmidt est sorti de l'urne.

Ce nom écarté, il se trouve que le département de la Seine n'a proclamé que trente-trois représentants. Il lui reste un dernier député à proclamer, et ce député est évidemment le citoyen Moreau.

Le citoyen Flocon : Il y a eu erreur sur la personne; vous avez annulé l'élection; mais qui a commis l'erreur ? Ce sont les électeurs. Dès lors, vous ne pouvez usurper la souveraineté de ces électeurs; c'est à eux à réparer leur erreur comme ils l'entendent; je demande le renvoi de l'élection aux électeurs.

Divers membres parlent dans un sens et dans l'autre. (La clôture !)

La clôture est prononcée.

M. le président met aux voix la proposition d'en appeler à l'élection comme amendement présenté par le citoyen Flocon. Une première épreuve est déclarée douteuse.

Une deuxième épreuve est définitivement douteuse.

M. le président : La chambre va passer au scrutin.

Cette opération donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	712
Majorité absolue,	357
Pour l'élection à nouveau,	414
Pour la substitution,	298

L'assemblée décide que l'élection aura lieu à nouveau. La suite de l'ordre du jour appelle une communication du gouvernement provisoire. (Mouvement d'attention.)

Le citoyen Dupont (de l'Eure) remet un rouleau de papier au président et demande qu'en raison de la faiblesse de son organe, le citoyen Lamartine veuille bien donner lecture de son contenu.

Le citoyen Lamartine monte à la tribune et donne lecture d'un rapport où se trouve exposée la situation de la France.

Voici l'analyse succincte de ce rapport.

Le citoyen Lamartine expose d'abord la situation au moment où a éclaté la révolution du 24 février. Le peuple venait de briser un trône et de jurer sur ces débris d'exercer lui seul le pouvoir. La première pensée des ministres a été, après avoir pourvu aux redoutables exigences de la situation, de restituer, devenus simples citoyens, le pouvoir aux mains de la nation représentée par l'assemblée constituante. Le trône renversé, nous ne proclamâmes pas la République, dit le citoyen de Lamartine, elle se proclama d'elle-même. (Bravos prolongés.)

Le citoyen président, sans imputer ces manifestations, voudrait que l'assemblée en fût moins prodigue. (Approbation.)

Le citoyen de Lamartine, continuant, rappelle que

après la victoire, le peuple s'abstint de toute violence, respectant les propriétés et s'érigeant en magistrat volontaire de l'ordre. Jusqu'ici l'on avait quelquefois flâté le peuple sur ses vertus, mais en présence du 24 février l'histoire trouvera fort au-dessous de la vérité les éloges qui lui ont été décernés.

C'est lui qui a inspiré la pensée de l'abolition de la peine de mort. Le drapeau rouge arboré d'abord, non comme un symbole de mort, mais comme un symbole de force, a été bientôt rejeté. Celui qui se sépare du peuple n'est pas du peuple. (Bravos prolongés.)

Citoyens représentants, notre tâche est accomplie, la vôtre commence. Nous ne nous permettons qu'un seul vœu ; la France tout entière l'émet avec nous : ne perdez pas de temps !

Occupez-vous de suite du mécanisme de la constitution. Comme membres du gouvernement, nous vous remettons nos pouvoirs. Les circonstances nous ont favorisés ; si quelque chose vous paraît moins louable, amnistiez-nous en raison des circonstances. (Bravos prolongés.)

Il fallut faire reconnaître la République ; chacun y reconnut sa propre pensée. La France désarma son ambition, mais non son idée ; la République fut proclamée, non comme une forme, mais comme un principe.

Le citoyen Lamartine passe en revue les travaux des divers ministères pour la réorganisation des services.

La marine a été confiée à des chefs habiles. Le ministre de la guerre a rétabli la discipline. Il a été pourvu aux mesures propres pour arriver à l'organisation du travail.

Nous avons montré la République compatible avec toutes les libertés : la liberté individuelle, la liberté de la presse. Nous avons développé les principes d'égalité et de fraternité. Nous avons accru l'individualité en augmentant les droits du citoyen par le suffrage universel. Nous avons traversé plus de deux mois de crise sans qu'une colère ait menacé une vie, sans que la propriété ait été violée, sans qu'une goutte de sang ait été versée. Nous pouvons descendre sur la place publique, sans qu'aucun citoyen puisse nous accuser, nous demander : Qu'as-tu fait ?

Puisse, dit le citoyen Lamartine en finissant, la postérité inscrire avec quelque reconnaissance le nom du peuple qui a tout sauvé et le nom de Dieu qui a tout béni. (Nouveaux applaudissements.)

Le citoyen Ledru Rollin monte à son tour à la tribune pour rendre compte de son administration et des missions qu'il a données dans les départements.

Oh ! sans doute, dit-il, quelques-uns de ces envoyés n'étaient pas des administrateurs ; mais il fallait des soldats pour propager et consolider la victoire. Au surplus, toutes les fois que des fautes graves m'ont été signalées, je n'ai pas hésité à révoquer ces émissaires. La séance continue.

Départements.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Les élections légitimistes et cléricales portent leurs fruits ; nous l'avions prévu. Encouragés par leurs succès, les partisans de l'ancien régime lèvent la tête ; les leçons du passé ne sont rien pour eux. Voici ce qu'on nous écrit de Ploërmel :

« Quelques bandes de mauvais garnements ont parcouru plusieurs communes, cherchant à se procurer des armes, mais elles n'ont pu enlever que quelques mauvais fusils. Il y a eu quelques troubles insignifiants dans la commune de Pleugriffet. Les blancs ont menacé le bourg de Rohan de le livrer au pillage et à l'incendie. A Sarzeau, plusieurs patriotes ont été menacés de mort. A Elven, on a arboré des drapeaux blancs. Partout, enfin, après leur triomphe électoral, les carlo-dévots ont perdu la tête. Les sages et les prudents voudraient tenir les cartes et conduire la partie ; mais il se pourrait bien que l'exaltation des autres les conduisit à des démonstrations imprudentes et prématurées.

« Le commissaire de la République, dans le Morbihan, n'a pas encore complété toutes les mesures qu'il veut prendre pour la tranquillité du pays ; mais il utilise de son mieux le peu de forces dont il dispose.

« Demain, nous arrive une compagnie d'élite. Demain aussi, une autre compagnie se dirige sur Jocelyn et Rohan. On nous promet de Lorient des fusils et de la poudre. Pontivy va recevoir de la poudre et de la mitraille. Les dragons, au premier mouvement, ont ordre de se porter sur les communes menacées. Auray, Baud, Locminé, Pluvigné, Elven, etc., sont occupés, et puis les dispositions de la campagne ne sont plus ce qu'elles étaient en 93 et en 1815. En général, les nobles n'y sont pas aimés. Il est bien évident que sans leur alliance avec le clergé ils n'eussent jamais réussi. Les élections du Morbihan ont présenté un triste spectacle. Les prêtres conduisaient les paysans voter comme l'on conduit sur les ponts de votre ville les troupeaux qui la traversent. Il y avait un prêtre en tête, un autre à la queue, quelquefois un troisième sur les côtés. On les avait travaillés à l'avance par la chaire et le confessionnal, puis on ne leur permettait pas de causer avec les laboureurs des communes voisines, encore moins avec les bourgeois. L'on dit que notre commissaire fait une enquête, et veut faire annuler nos élections par la constituante. Espérons que cette assemblée voudra, dès son début, se prononcer fortement contre toute espèce de corruption électorale. »

Les termes de cette correspondance sont assez significatifs ; ils expliquent suffisamment où le clergé, où la noblesse nous conduisent. On a couvé l'œuf pendant les élections, et il éclôt aujourd'hui sous la forme d'une

tentative de guerre civile. C'est le drapeau blanc qu'on a planté au fond de l'urne, et qui en est sorti en même temps que la victoire. Ceux qui ont reproché aux républicains de n'avoir pas fusionné avec le parti du passé, comprennent-ils maintenant le fruit monstrueux qu'aurait produit cet adultère ?

Les royalistes se croient beau jeu, parce qu'ils cachent leur gonfalon derrière la bannière de l'ordre, et qu'ils voient se fondre dans une même cause toutes les nuances de la réaction. Ils flattent les partis modérés pour former avec eux une ligue qui n'est dirigée aujourd'hui que contre le fantôme ultra-révolutionnaire, et qui éclaterait plus tard contre la République elle-même, si l'on y prêtait les mains.

Vous vous trompez, messieurs du droit divin, et fussiez-vous sortis cent autres encore de l'urne, que la République vivrait malgré vos alliés et vous. Ne chantez pas trop tôt victoire. La révolution, c'est le peuple, et le peuple est toujours là. Réveillez-vous donc une bonne fois, tristes rêveurs de monarchies, et pendant que les uns rengaineront la timide épée de la régence, que les autres se hâtent de faire rependre à son clou le fusil rouillé de la chouannerie. L'opium de la modération n'a pas endormi la France au point qu'elle ne veuille au moins d'un de ses yeux. Malheur au complot qui surgirait de terre et viendrait défier trop insolemment sa clémence !

(National de l'Ouest.)

HAUTES-PYRÉNÉES. — On nous écrit de St-Jean-Pied-de-Port, 27 avril 1848 :

Hier, c'était jour de foire à St-Jean-le-Vieux et marché à St-Jean-Pied-de-Port. Cette coïncidence avait attiré une foule immense sur notre place.

Vers les trois heures du soir, l'on constatait à la mairie le résultat des élections, qui se sont faites dans un ordre admirable, et, sans un incident, ce grand concours de population n'eût probablement donné lieu à aucun trouble.

Un déserteur ayant été arrêté en plein marché, une lutte acharnée s'engage entre le peuple, les gendarmes et quelques soldats et gardes nationaux. Criblés de coups de bâton et de pierres, soldats et gendarmes, après une courageuse résistance, sont forcés de se réfugier dans la maison Rouge, où ils emportent le déserteur. A peine fermées, les portes de cette maison sont enfoncées, et le déserteur se sauve. On annonce cette évasion comme devant calmer les esprits ; les pierres continuent à pleuvoir avec fracas, les fenêtres partent en éclats, et c'est à peine si les gendarmes et les soldats ont le temps de se dérober, en se cachant dans un appartement retiré où ils ont dû attendre l'issue de l'affaire.

Sur ces entrefaites, on annonce l'arrivée de la garnison, et déjà la foule effrayée se dispersait, lorsque, s'apercevant que ce déploiement de forces consistait tout simplement en 25 ou 30 hommes, on les arrête juste au moment de déboucher sur la place. M. Darrieux, maire, fait de vains efforts pour ramener l'ordre. Des milliers de bâtons ferrés brandissent, des pierres atteignent les soldats, que l'on oblige à rentrer pour éviter un combat sanglant. Enhardi par cette retraite, le peuple poursuit la faible colonne jusqu'aux portes de la citadelle.

Là, M. Darrieux, qui avait constamment empêché les séditions de se jeter sur les soldats, se trouve fortement attaqué. Le mot de mort est prononcé. Montrant son écharpe : « Souvenez-vous, s'écrie-t-il, que c'est un maire de la République que vous allez tuer. » Rien n'arrête ces forcenés, qui, l'ayant étendu, l'eussent infailliblement achevé, si un jeune ouvrier de Saint-Jean ne lui eût fait un rempart de son corps en montant à cheval sur lui.

Cette scène se passait près la prison, d'où l'on a extrait huit prisonniers bohémiens, lesquels, réunis à la foule, ont brisé encore les portes à coups de bâton et de hache.

L'orage a grondé longtemps encore, mais la pluie, l'approche de la nuit et peut-être aussi la crainte d'une réaction, car cela est à craindre même de la part des poltrons, nous ont délivrés de ces charmants hôtes, que Dieu bénisse pourvu qu'ils n'y reviennent pas.

(Le Républicain de Vasconie.)

Bas-Rhin. — On lit dans le Courrier du Bas-Rhin :

« Une décision ministérielle parvenue à Strasbourg porte que les Allemands qui peuvent se trouver réunis sur le territoire français seront internés dans différents départements, parmi lesquels sont désignés à leur choix ceux du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, des Ardennes, etc. Ils doivent être traités comme réfugiés politiques et recevront des passeports avec secours de route.

« Une première colonne d'une soixantaine d'hommes est revenue du Haut-Rhin à Strasbourg dans la journée de vendredi ; une seconde colonne est arrivée samedi. Les citoyens de Strasbourg ont continué, avec un généreux empressement, à pourvoir à la subsistance de ces réfugiés. Si la politique adoptée par le gouvernement français l'oblige à s'opposer au séjour prolongé de ces étrangers dans les départements du Rhin, la sympathie de la population de Strasbourg pour ces défenseurs de

la cause républicaine en Allemagne ne conserve pas moins le droit d'adoucir autant que possible la pénible position dans laquelle ils se trouvent en ce moment.

Pologne.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

La commission exécutive de la Société démocratique polonaise au peuple français.

« Frères,

« Tandis que le peuple français proclame le premier acte de sa souveraineté légale, le sang coule en Pologne, et des masses désarmées, attirées, par la perfide promesse d'une organisation nationale militaire, dans un infâme guet-apens, se voient massacrées par une soldatesque effrénée, ivre de servilisme et impatiente de venger la honte de sa défaite et les humiliations récentes de son roi parjure !

« C'est ce qui se passe dans le duché de Posen, dont l'indépendance avait été proclamée par le peuple de Berlin lui-même, le jour où sur les barricades il planta le drapeau de sa propre liberté.

« C'est le sort qui est réservé aux provinces polonaises de l'Autriche, qui profitèrent du répit que par son soulèvement leur avait obtenu le peuple de Vienne, pour poser le fondement de toute organisation nationale libre, en émancipant et dotant le peuple des campagnes et formant une garde nationale répandue sur toute la surface du pays.

« Aujourd'hui un comité national central dirige à Cracovie l'élan patriotique de la Gallicie entière, se concerte avec le comité de Posen et attire les regards du reste de la Pologne, qui croit apercevoir en lui le germe de sa prochaine émancipation ; aujourd'hui les masses des émigrés, qui, rendus par la France à leur mère-patrie, n'ont pu pénétrer dans le camp des combattants du grand-duché de Posen, affluent en Gallicie pour y partager les efforts et la destinée de cette patriotique province.

« Mais l'absolutisme avoué et hautain de Saint-Petersbourg, relevant à Berlin sa tête récemment meurtrie, mais sombre et menaçante, timide encore, mais traitre et vémeneux à Vienne, veille sur les préparatifs des provinces polonaises, veille sur les émigrés qui sont rentrés désarmés, se concerte pour un plan d'attaque combiné contre la liberté européenne, et prépare ses baïonnettes pour faire payer par des flots de sang les espérances renaissantes de la Pologne.

« Ainsi notre patrie se voit à la veille d'un massacre général, l'Allemagne, l'Europe menacée d'un asservissement nouveau ; la France sur le point d'être attaquée par une nouvelle sainte alliance, fortifiée cette fois de triomphes récents sur la liberté, remportés dans une Pologne désarmée et dans une Allemagne divisée par les intrigues réactionnaires de ses rois.

« Français ! votre révolution n'a point obtenu ses légitimes conséquences ! Le jour où votre République fut proclamée, l'Europe se crut libre... Elle ne l'est pas. Le principe de la fraternité des peuples n'a point renoué les nations du continent dans un même faisceau avec la France régénérée, et faute d'être abritée par une Pologne indépendante, l'édifice de la liberté européenne manque de faite et reste en butte aux orages de la réaction absolutiste. La fraternité des peuples est encore un vain mot... Français ! Est-ce là ce que vous vouliez ? Est-ce l'égoïsme *chacun chez soi, chacun pour soi* du nationalisme étroit des monarchies ?

« Non, non, mille fois non ! Votre gouvernement lui-même l'a proclamé, alors que, déchirant les protocoles liberticides de Vienne, il posa pour base aux futures relations internationales la volonté des peuples, et non celle des cabinets usurpateurs de leurs droits.

« Eh bien, la Pologne n'a jamais permis de douter de sa volonté à elle, et moins que jamais aujourd'hui, elle n'invoque que des armes pour la manifester de la seule manière digne d'elle, digne de la France, sa sœur et son alliée.

« Des armes, Français ! des armes ! et la reconnaissance officielle de nos droits à l'indépendance viendra après, alors que nous l'aurons conquise.

« Des armes de la main d'un peuple ami, d'un peuple qui a su faire un si bon usage des siennes. Des armes, pour pouvoir encore une fois refouler dans ses déserts le dernier soutien du vieil absolutisme et nous établir les gardiens vigilants, infatigables de la liberté, de l'égalité, de la fraternité européennes, tant qu'il leur restera un seul ennemi à combattre sur leurs confins.

« Des armes ! c'est la seule demande que nous vous adressons aujourd'hui ; les moyens de les faire parvenir nous regardent. Qu'une pétition couverte de vos signatures en demande pour nous à l'assemblée constituante ; que la voix toute puissante du peuple français fasse retentir aux oreilles de vos représentants, le jour de leur installation solennelle, le cri : « Des armes pour les Polonais ! » Et la condition de rétablissement de la Pologne se trouvera remplie, et l'édifice d'une nouvelle politique européenne sera complet, et l'œuvre de Février aura été sauvegardée contre les conspirateurs ré-

actionnaires des rois conjurés.

« C'est au peuple qui a fondé la République, à en poursuivre, à en obtenir les conséquences. C'est par l'organe du peuple que nous voulons répéter à l'oreille de ses mandataires :

« Des armes pour les Polonais !

« Salut et fraternité.

« Les membres de la commission,

« Signé : Stanislas WORCELL, le docteur TECLAW, Erasme WROBLESKI, Matthieu STACHERSKI, Edmond KORABIEWICZ.

« Paris, le 28 mars 1848. »

Voici quelques nouveaux détails sur la boucherie de Cracovie, par un Polonais, acteur dans ce terrible drame.

Breslau, 29 avril.

Aussitôt l'alarme donnée, nous nous sommes dispersés par toute la ville, et nous avons fait des barricades à la manière parisienne, ce qui nous a préservés d'un massacre complet. Pour toute défense, nous avions 23 vieux fusils, quelques piques et quelques faux. D'abord 5,000 Autrichiens qui occupaient la place ont tiré sur nous continuellement pendant deux heures et demie, puis 3,000 autres, des hauteurs du château qui domine la ville avec 40 pièces de canon, ont bombardé la ville. Nous nous sommes battus à coups de pierres et de bâton ; nos femmes ont été héroïques, élevant des barricades et chauffant de l'eau. Les Autrichiens ont perdu 82 soldats, 15 officiers, 1 commandant, et le général en chef lui-même a reçu trois balles dans la figure. L'émigration a perdu 20 hommes, et il y a 40 blessés, sans compter le peuple.

Nous sommes arrivés ici à Breslau le 27 et le 28, et nous y attendons la décision du gouvernement prussien.

Algérie.

On écrit de Constantine, 14 avril :

« Certains faits qui se passent en Algérie, prouvent combien il serait urgent d'opérer des changements à la tête de certains corps de l'armée. En temps de guerre et en présence de l'ennemi, les soldats doivent avoir une confiance illimitée dans leurs chefs ; c'est pourquoi quand ces chefs ont perdu cette confiance, il faut les changer.

« A la tête d'un régiment de chasseurs à cheval d'Afrique, se trouve un *ex-comte*, qui, à la première nouvelle de la révolution de février, mettait sa personne et son régiment à la disposition du duc d'Aumale pour combattre les institutions républicaines ; qui, le jour où la République fut proclamée à Constantine, punissait de quinze jours de prison un sous-officier qui avait crié, sous les armes, *Vive la République* !

« Ces faits sont notoires ; la punition du sous-officier, la lettre au duc d'Aumale, sont connues de tout le régiment et de la ville entière.

« Il en fallait moins pour rendre ce colonel suspect à son régiment ; aussi les sous-officiers du corps viennent-ils de faire une démarche ayant pour but d'enlever à leur chef le drapeau du corps, signe du commandement. Heureusement cette démarche, si contraire à la discipline, et qui eût été si funeste en présence de l'ennemi, a échoué devant les observations de quelques hommes sages.

« A la tête d'un bataillon de tirailleurs indigènes de Constantine, se trouve également un officier de cœur, ex-officier d'ordonnance du roi, pupille d'un ex-aide-camp du roi, qui professe hautement, ouvertement les sentiments les plus hostiles à la République. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que cet officier tient dans sa main 1,800 indigènes armés, qui, comme lui, mais non pour le même motif, changeraient de bannière à la première occasion.

« La présence de ces deux officiers à Constantine est un véritable danger pour l'Algérie : car l'exemple de dissension entre les Français, provoquerait immédiatement la révolte au milieu des indigènes, qui, on le sait, sont en grande majorité. » (Sentinelle.)

Situation de la Banque de France.

Le jeudi 4 mai 1848, au soir.

ACTIF.	
Argent monnayé et lingots,	36,049,879 07
Numéraire dans les comptoirs,	54,598,822 »
Effets arriérés à recouvrer,	18,722,975 47
Portefeuille de Paris, dont	29,578,065 67
provenant des comptoirs,	466,838,588 64
Portefeuille des comptoirs, effets sur place, etc.,	77,455,098 48
Avances sur lingots et monnaies,	6,506,700 »
Avances sur effets publics français,	10,669,982 90
Dû par les comptoirs pour leurs billets en circulation,	44,418,500 »
Rentes de la réserve,	40,000,000 »
Rentes, fonds disponibles,	41,650,197 89
Hôtel et mobilier de la Banque,	4,000,000 »
Intérêt dans le comptoir d'Alger,	1,000,000 »
Intérêt dans le comptoir national d'es-compte,	200,000 »
Effets en souffrance ou à rembourser,	25,579,480 39
Effets à encaisser provenant de la vente de rentes à la Russie,	80,924 92
Dépenses d'administration,	541,904 51
Divers,	729,856 82
Avance à l'Etat sur bons du trésor de la République,	50,000,000 »
Total,	486,567,909 69

PASSIF.

Capital,	67,900,000 »
Réserve,	40,000,000 »
Réserve immobilière,	4,000,000 »
Billets au porteur en circulation,	205,154,800 »
des comptoirs,	44,418,500 »
— à ordre,	1,499,125 30
Compte-courant du trésor, créditeur,	22,024,718 55
Comptes-courants divers,	65,460,817 51
Récépissés payables à vue,	1,577,300 »
Récompte du dernier semestre,	728,692 37
Dividendes à payer,	214,528 25
Escomptes, intérêts divers et dépenses pré-comptées,	3,386,589 49
Comptoir d'Alger, somme non encore employée en bons du trésor,	4,106,775 69
Traites des comptoirs à payer,	1,121,477 76
Divers,	195,189 27
Total,	486,567,909 69

CHRONIQUE LOCALE.

Hier a eu lieu une fête imposante à la Croix-Rousse. Les citoyens de cette montagne, célèbre dans les fastes de la liberté lyonnaise, avaient invité la garde nationale de différents quartiers, les ouvriers nationaux, les gardes mobiles, les militaires, à venir se confondre avec eux dans un seul et même sentiment de fraternité. Des chants patriotiques, des salves d'artillerie, des détonations d'armes à feu, la joie et le bonheur qui brillaient sur toutes les physionomies, tout a contribué à exciter dans les cœurs le patriotisme le plus vrai et le mieux senti, et laissera dans les esprits un souvenir que le temps aura peine à effacer.

Une illumination brillante a terminé la journée.

— Hier on a planté un arbre de liberté sur la place de la Guillotière. Le citoyen Dupré a déclamé une pièce de vers qu'il a composée en l'honneur de la liberté. Il a été vivement applaudi. Cette solennité, comme toutes celles qui l'ont précédée, a fourni à la population l'occasion de manifester les sentiments de patriotisme qui l'animent.

— Une légion franco-italienne vient de s'organiser à Paris. Sous peu de jours elle arrivera à Lyon pour marcher à la délivrance de l'Italie. Tous ceux qui désireraient se réunir à elle, peuvent s'adresser à Lyon, place Saint-Nizier, n° 4, au 1^{er}, de 9 à 2 heures. — Des avantages sont offerts aux anciens militaires.

— Avant-hier, dans la journée, un enfant de 7 à 8 ans, qui jouait dans un bateau près du pont National, à Saint-Clair, est tombé dans le Rhône ; il allait infailliblement périr lorsqu'un homme s'est élancé et a eu le bonheur de le retirer seulement évanoui. De prompts secours l'ont de suite rappelé à la vie. Nous regrettons de ne pouvoir nommer ce brave citoyen, qui, par modestie, ne s'est pas fait connaître. De tels actes ne sauraient trouver trop de l'écho.

— Un détachement de cent à cent cinquante conscrits du département de Saône-et-Loire est passé hier à Lyon, allant rejoindre à Cette le régiment où ils vont être incorporés.

— Dans son numéro du 8 avril, et rendant compte des événements de Chambéry, la *Gazette de Lyon*, entre autres mensonges et calomnies qu'elle sait si bien débiter à l'occasion, s'exprimait ainsi :

« Un certain Peyssard, l'un des chefs qui, dit-on, s'était vanté de poignarder sa mère en arrivant à Chambéry, s'était constitué maire de la ville. »

Le citoyen Peyssard, de retour à Lyon, vient d'intenter un procès en diffamation contre cette feuille qui, en contact continu avec les gens qui savent faire usage des restrictions mentales, ne voit dans la calomnie qu'un moyen comme un autre de faire triompher ses idées (si toutefois de telles idées pouvaient triompher).

C'est demain, mardi, que l'affaire doit se présenter devant le tribunal de Lyon, qui, nous n'en doutons pas, fera bonne justice de cette feuille calotine.

Au citoyen rédacteur en chef du Peuple Souverain.

Lyon, le 8 mai 1848.

Citoyen, De retour à Lyon, après avoir subi dans notre malheureuse patrie une détention injuste et des plus arbitraires, notre premier devoir est de payer à la brave population lyonnaise le tribut de reconnaissance que nous lui devons, tant pour la sympathie fraternelle qu'elle nous a témoignée à notre départ de Lyon, que pour la part morale qu'elle a prise au malheur que la trahison a fait fondre sur nous.

Nous vous prions en conséquence, citoyen rédacteur, de vouloir bien ouvrir vos colonnes à ces quelques lignes, afin que la ville républicaine par excellence sache que les libérés politiques savoisiens et leurs amis n'oublieront jamais une cité qui leur a donné tant de marques d'attachement, et que c'est avec orgueil qu'ils prononcent ce cri : Vive Lyon, vive la Guillotière, vive à jamais la Croix-Rousse, sainte montagne de la liberté, dont les fils ont partagé nos périls, et ont bien voulu exposer leur vie pour procurer la liberté à notre infortunée Savoie !

Au nom de la colonne expéditionnaire savoissienne,

Les libérés politiques

GUILLERME père, BURNET, PEYSSARD, GUILLERME fils, DIOU, CELLIERE, RENEYRON, MOLLARD, CHARRA.

— On nous prie d'insérer la lettre suivante :

Au citoyen rédacteur du journal le Courrier de Lyon.

Citoyen,

Dans votre journal du 26 avril dernier, vous avez dit que j'étais la cause ou l'auteur du gaspillage des armes et des munitions à Lyon, et que je m'étais réfugié en Savoie.

Instruit par mes amis de l'article de votre journal, je vous ai requis de publier (ce que vous avez fait) que j'allais vous poursuivre comme calomniateur, parce que toutes vos assertions étaient fausses. A cela, vous observez que je dois m'estimer heureux que vous m'avez fourni l'occasion de démentir les bruits injurieux qu'on faisait circuler sur mon compte ; cette réponse ne me satisfait nullement, et comme il m'importe qu'entre vos dires et les miens la question soit nettement posée, voilà ce que je veux :

La preuve des faits avancés par vous, et à défaut de preuves, et je vous porte le défi d'en produire, je veux une rétractation complète insérée à vos frais dans les journaux, ou j'aurai recours à la justice du pays, qui ne me fera pas défaut.

Maintenant, pour vous adre dans vos recherches, je vous dirai que j'ai pris le commandement de l'aile droite de la garnison de Lyon le 24 février dernier, et je l'ai conservé plusieurs jours encore après l'arrivée à Lyon du commissaire du gouvernement.

Les forts des Brotteaux, de la Motte, de la Vitrolierie et de l'Arse-nal, faisaient partie de mon commandement, et j'étais en outre chargé d'assurer la distribution des armes à la garde nationale : cette distribution, qui commença le 25 février et s'est continuée depuis jusqu'au 18 avril, fut exposée le premier jour seulement à quelques désordres que je fis cesser immédiatement, dès le lendemain, en inservant sur les bons que je paraphais, toujours sur la demande du maire de Lyon exclusivement à tout autre, que si les armes que je faisais délivrer n'étaient pas reçues avec ordre, je ferais cesser la distribution ; et comme il me fut répondu qu'on saurait bien les prendre, j'ajoutai sur le bon que j'ordonnais au commandant du fort Lamotte, sous sa responsabilité personnelle, de repousser la force par la force. Cet ordre, bien entendu et bien exécuté, mit fin à tout désordre. et je vous défie de prouver qu'il y en ait eu pendant tout le temps que cette distribution a duré. Il y a mieux : 25,000 armes sur les 40,000 délivrées ont été dirigées sur Lyon par mon ordre, et je vous défie encore de prouver qu'elles ont été gaspillées. Autre fait à vous rappeler. Dès le 25, des incendiaires se sont montrés, et dès le 25, je les ai contenus dans toute l'étendue de mon commandement, non-seulement à Lyon, mais dans tous les villages environnants. Interrogez sur ce point tous les habitants à l'ouest de Lyon et des villages d'Oullins, St-Genis Laval, Ste-Foy, etc. etc., et tous vous diront combien ils ont eu à se louer des détachements du 4^e d'artillerie, des hussards et de la gendarmerie que je leur envoyais pour les protéger. Tous vous diront encore combien ils ont admiré la patience et la prudence de ces soldats, auxquels se joignaient toujours des détachements de la garde nationale, qui était fière de partager avec nos troupes leurs dangers et leurs fatigues. Aux troupes de cavalerie ont succédé des détachements d'infanterie, et, dans ce cas encore, même zèle et même protection efficace.

Si, plus tard, des convois de passage d'armes et de munitions ont été gaspillés, l'autorité civile en a été prévenue assez à temps pour qu'elle put requérir la force armée, qui était toujours prête à marcher pour les protéger ; elle ne l'a pas fait, et sur ce point encore, je vous défie de prouver que les faits ne sont pas exacts ; au surplus, ils ne compromettent nullement ma responsabilité, et je n'ai point à les expliquer. J'ai donc le droit d'exiger de vous une rétractation complète, ou contre vous une condamnation sévère.

Je vous requiers d'insérer cette réponse dans le plus prochain numéro de votre journal.

Grenoble, le 4 mai 1848.

Le général d'artillerie, Rey.

Au citoyen rédacteur en chef du Peuple souverain.

Citoyen,

Je vous prie d'avoir la bonté de faire insérer dans le plus prochain numéro de votre journal la lettre suivante, et de la faire reproduire par vos correspondants afin de la répandre le plus possible.

Lyon, le 6 mai 1848.

Mes chers concitoyens et frères,

J'ai l'honneur de vous faire part que je fais un appel au vrai patriotisme démocratique. Je demande qu'une souscription patriotique soit ouverte chez tous les bons républicains démocrates pour me venir en aide afin de subvenir aux frais d'impression d'un gros volume in-8° très étendu et très explicatif, contenant 17 questions raisonnées dans l'intérêt de la constitution républicaine et principalement dédié à tous les travailleurs.

Principales questions.

Organisation du travail, création d'ateliers nationaux, moyen d'assurer l'existence aux ouvriers travailleurs invalides, à leurs veuves et à leurs jeunes enfants ; connaissance utile et indispensable à tous les citoyens.

Une liste de souscription sera ouverte, à compter du mercredi 10 courant, dans chaque club de la ville de Lyon et dans toutes les L. M., et plus tard dans la banlieue et les départements. Chaque souscripteur recevra gratuitement un exemplaire de mon ouvrage.

Des agents spéciaux se présenteront à domicile pour recevoir le montant des souscriptions des personnes qui ne voudraient pas se déranger.

On souscrit également petite rue Longue, n° 4, au bureau du *Nouveliste*, journal de Lyon.

Je compte sur le dévouement tout fraternel des vrais républicains, dont la véritable devise est : *liberté, égalité, fraternité, unité et amitié*.

Mon ouvrage repousse avec énergie toute idée de communisme.

Vive la liberté ! vive la République !

Augustin MORTERA. M.

Ex-président du Comité des travailleurs serruriers mécaniciens de la ville de Lyon, rue St-Marcel, 7, au 5^{me}.

(Afranchir.)

AVIS.

On demande plusieurs personnes, jouissant d'une bonne moralité, pouvant se présenter devant la société pour recevoir des souscriptions.

S'adresser petite rue Longue, n° 1.

Le Propriétaire-Editeur, FAURES.

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND,